Année scolaire 2023/2024

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que l'été a été ressourçant et plein de belles surprises !!!

C'est l'heure de la rentrée et nous sommes très heureux de vous retrouver.

« Sainte Anne débranche !!! »

Un défi de taille pour l'école dès le début d'année scolaire : 10 jours de défi sans écrans !!!

Je vous enverrai très vite des informations à ce sujet. Un défi que réalisent toutes les écoles privées du secteur de Pouzauges en partenariat avec l'association « Les Chevaliers du Web ».
D'ailleurs, tous à vos agendas , pour la conférence :

MOINS D'ECRANS / UN JEU D'ENFANTS ?
JEUDI 16 novembre à 19h30 à l'amphithéâtre du Lycée Notre Dame à Pouzauges

D'autres temps forts en lien avec l'environnement, le sport, la musique permettront aux petits et grands d'apprendre à « débrancher ».

Projet immobilier : Sainte Anne est toute belle !!!

C'est avec grande joie que nous intégrons les nouveaux locaux !
Sainte Anne est toute belle et nous sommes bien contents de pouvoir en profiter !
Enorme MERCI à tous les bénévoles OGEC /APEL et l'équipe enseignante pour leur investissement, et ce n'est pas encore fini !!!

Pour conclure, nous sommes très heureux de vous retrouver et nous vous souhaitons une très agréable année en notre compagnie !!!

Pour l'équipe enseignante, le personnel OGEC, l'OGEC et l'APEL,

Laurent

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

Voici la répartition des 7 classes pour 169 élèves .
Notre équipe se compose de 10 professeurs des écoles, une enseignante suppléante, une enseignante pour le Regroupement d'Adaptation, 3 aides-maternelles et de deux personnes Accompagnantes d'Elèves en Situation de Handicap.

Direction : **Laurent PROUTEAU** (décharge de direction le lundi et un jeudi toutes les 3 semaines)

TPS/PS: **Audrey GOURRAUD** **21 élèves**
Rentrée échelonnée des TPS à partir de janvier
Aide-maternelle : **Sophie CAILLAUD**

19 MS/ 7 GS : **Annabelle PAILLAT** **26 élèves**
Aide-maternelle : **Corinne RENVOYER**

14 GS/ 12 CP : **Ludivine AUGUIN** **26 élèves**
CAP Petite Enfance : **Lila DU REAU DE LA GAIGNONNIERE**

CE1: **Elodie TERRIEN** **27 élèves**

CE2 : Bertrand BILLAUD **21 élèves**

CM1: Nathalie GUILLOTEAU **25 élèves**

CM2 : le lundi et un jeudi toutes les 3 semaines Laurent PROUTEAU et Cécile PELISSONNIER **23 élèves**

Total élèves rentrée 2023 : 169 élèves

Regroupement d'Adaptation : Elisabeth DAVIET
Elle interviendra aussi dans les écoles de La Flocellière, des Châtelliers, de La Pommeraie Sur Sèvre, de St Mesmin et du Boupère.

AESH:
DA CRUZ Stéphanie et CHAUSSEE Sylvie

INFORMATIONS GENERALES

Adresse :
Ecole Sainte Anne, 3 rue de l'école, 85700 Saint Michel Mont Mercure
Téléphone :
02.51.57.29.33
Mail Direction :
direction@saintmichelmontmercure-sainteanne.fr

Horaires : matin : 9h/12h15 après-midi : 13h30/16h30
Ouverture à partir de 8h50 le matin et 13h20 en début d'après-midi.

Vous nous avez transmis une liste de personnes susceptibles de venir chercher vos enfants autres que vous. Au cas où exceptionnellement une autre personne venait à récupérer vos enfants à l'école, merci de nous l'indiquer par mail, téléphone ou tout simplement dans le cahier de liaison.

DIRECTION

La direction est assurée par Laurent PROUTEAU. Le jour de décharge est le lundi et un jeudi toutes les trois semaines. N'hésitez pas à prendre contact ces jours-là au 02.51.57.29.33

ABSENCES

Toute absence doit être signalée impérativement à l'école **avant 9h00**. **Des billets d'absences** vous sont remis. Merci de nous les faire parvenir au retour de l'enfant.

Si votre enfant doit quitter exceptionnellement l'école, vous devez venir le chercher. Nous ne le laisserons pas partir seul pendant le temps scolaire. Merci de nous prévenir.

Nous vous rappelons qu'une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle doit être obligatoirement effectuée auprès de Laurent en cas d'absence sur temps scolaire pour raisons familiales (voyage, mariage ou rassemblements familiaux).

Elle fera aussi l'objet d'un échange oral par appel téléphonique ou en rendez-vous auprès de Laurent.

Celle-ci sera validée ou non en fonction de la nature de la demande et de la durée de l'absence (d'une demi-journée à deux jours maximum).

Pour une demande d'autorisation d'absence non justifiée de plus de 2 jours, un courrier sera envoyé par vos soins à l'Inspectrice de l'Education Nationale qui vous répondra défavorablement et pourra faire appliquer les sanctions en lien avec la loi sur l'obligation scolaire (pour rappel elle s'applique dès l'âge de 3 ans).

L'échange oral et la demande écrite s'effectueront au minimum un mois avant la date souhaitée par la famille.

RAPPEL : Nous tenons à vous informer que suite à quatre demi-journées d'absence non justifiées sur une période d'un mois, nous nous verrons dans l'obligation de le signaler à la Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale qui via ses services prendra les décisions nécessaires en lien avec la loi sur l'obligation scolaire. L'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription des Herbiers, Mme RIDIER, sera aussi informée de la situation.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées tout au long de l'année aux élèves ayant des difficultés passagères **au** niveau du langage et de la lecture.

L'équipe enseignante vous fait une proposition que vous acceptez ou non. Il est bien sûr préférable d'accepter pour le bien de votre enfant.

MEDICAMENTS

Merci de contacter l'enseignant(e) responsable de votre (vos) enfant(s) si besoin est concernant une prise ponctuelle de médicaments (certificat médical à l'appui).

L'EVEIL A LA FOI ET CATECHESE / CULTURE RELIGIEUSE ET CHRETIENNE

Vous avez fait le choix en juin via le dossier de rentrée d'inscrire votre enfant en parcours de catéchèse ou en culture religieuse et chrétienne (pour les enfants du CE1 au CM2). Aussi nous vous demandons de le respecter. Nous vous rappelons aussi que l'engagement se fait pour l'un ou l'autre sur un parcours de 4 ans.

En tant qu'établissement catholique d'enseignement, l'école Sainte Anne organise, sur le temps scolaire, un temps de catéchèse à partir du CE1.

Les OGEC ou APEL gèrent tous les frais liés à la mise en œuvre du Projet d'Animation Pastorale défini par l'école, et ne verseront à la paroisse que la part catéchèse.

La catéchèse est organisée par la paroisse et faite par des catéchistes (parents, enseignants…) en petits groupes, à l'aide de modules catéchétiques choisis par les LEME et les prêtres.

IMPORTANT : Frais de catéchèse et de culture chrétienne

- Pour l'éveil à la Foi, il a été décidé de ne pas faire participer les familles de la PS au CP cette année. Peu de frais avancés ces derniers années nous permettent de faire ce choix.
- Pour les élèves catéchisés : une participation de 2.50 euros par enfant sur 10 mois sera demandée.
- Pour les élèves inscrits à la culture chrétienne, la participation sera de 2.50 euros par enfant sur 10 mois aussi.

Cette participation couvre les frais de livrets utilisés et/ou photocopies faites pour la mise en œuvre du projet pastoral.

Pour les plus jeunes, de la PS au CP, des temps d'éveil à la religion chrétienne seront vécus en fonction des fêtes chrétiennes. Des célébrations communes à toutes les classes et très appréciées des enfants comme des adultes seront renouvelées sur temps scolaire à Noël et à Pâques.

Nous recherchons bien évidemment des personnes volontaires pour mener à bien cette mission. Merci de nous contacter au 02-51-57-29-33.

LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES FAMILLES

Elle s'élèvera à **30 € pour l'année scolaire 2023/2024 avec prélèvement sur 11 mois**.
La hausse des prix des fournitures ainsi que le projet immobilier nous obligent, sur les conseils de l'Union Départementale des OGEC, de passer de 10 à 11 prélèvements par mois.
Pour plus de renseignements à ce sujet vous pouvez contacter Laurent ou Audrey BILLAUD, présidente d'OGEC.

Sachez que les frais de rentrée ainsi que les frais de catéchèse et de culture chrétienne seront lissés sur les 10 mois d'école comme l'année précédente.

Pour la participation aux frais de rentrée cela représentera **2 euros par mois pour les élèves de la PS à la GS** et **3 euros par mois pour les élèves du CP au CM2.**

Pour terminer, comme indiqué en juin, **l'assurance scolaire et extra-scolaire sera prélevée en octobre pour un montant de 6.20 euros (montant pour la souscription à l'année scolaire).**